

# **DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**Canton des Coteaux de le Moselle

## **COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE**

## Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal Du 26/03/2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/2024 Publié le 1 1 AVR. 2024

ID: 057-215705534-20240409-DCM 01052024-DE

Nombre de conseillers en exercice :	Séance du 26 mars 2024 Convocation du 21 mars 2024 Sous la Présidence de Madame Le Maire, Martine MICHEL	
Nombre de conseillers présents :	Etalent présents	
11	MICHEL Martine, MAURICE Sylvie, DALMARD Franck, FERRI Denis, GUERARD Nicole, GLEZER Denis, GENGENBACHER Nathalie, MERLIER Martine, WERBENEC Jérôme,	
Procurations : 1	Absents excusés - procurations WINGERT-DESUERT Thierry a donné procuration à M. MICHEL GUILLI Salima a donné procuration J. WERBENEC MICHELAND Stéphane a donné procuration S. MAURICE	
Absents : 2	Absents non excusés DEBRIN Margaux - KLEIN Térence	
Secrétaire de séance :	Lauriane GROSSE	
Ouverture de la séance : 18h00	Fermeture de la séance : 18h30	

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation du Conseil Municipal du 19/03/2024
- 2. Vote du Budget Primitif 2024
- 3. Vote des taux des impôts direct locaux
- 4. Divers

## DCM 01/04/2024: Approbation du Conseil Municipal du 19/03/2024

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'obligation d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 19/03/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19/03/2024.

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

Pour extrait conforme

Pournoy-la-Chétive, le 26/03/2024

## DCM 02/04/2024 : Vote du budget primitif 2024

Après examen du budget primitif section principale et l'avoir étudié chapitre par chapitre en section de fonctionnement puis article par article en section d'investissement lors de la commission finance du 19/03/2024, le conseil municipal approuve celui-ci à l'unanimité des voix :

Section de fonctionnement			
Dépenses	741 282,37€		
Recettes	741 282,37€		

Section d'investissement			
Dépenses	276 977,74€		
Recettes	276 977,74€		

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE la proposition du Budget Primitif 2024.

Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 1

Pour extrait conforme Pournoy-la-Chétive, le 26/03/2024

## DCM 03/04/2024 : Vote des taux des impôts directs locaux

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.90 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69.18 %
- taxe d'habitation : 14.74 %

#### Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.90 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69.18 %
- taxe d'habitation : 14.74 %

#### **CHARGE** Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

Pour extrait conforme Pournov-la-Chétive, le 26/03/2024

#### DCM 04/04/2024 : DIVERS

#### Point 1: Groupama - Protection fonctionnelle des élus

Le conseil municipal accepte que Madame Le Maire intègre la garantie fonctionnelle des élus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

Le Conseil Municipal charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

Pour extrait conforme Pournoy-la-Chétive, le 26/03/2024

#### Point 2: Neutralisation des amortissements

#### VU:

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2321-2 et L2321-3 et R2321-1.
- L'instruction budgétaire et comptable M57,

#### **CONSIDERANT:**

- La possibilité d'actualiser les catégories et les durées d'amortissement des immobilisations, suite aux évolutions réglementaires de la M57
- La décision de Metz Métropole d'utiliser depuis 2017 le dispositif des attributions de compensation en investissement,
- L'instruction M57 qui intègre les attributions de compensation en investissement à la catégorie des subventions d'équipement dont l'amortissement est obligatoire,
- La possibilité offerte par l'instruction M57 de neutraliser l'amortissement des attributions de compensation en investissement,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE:**

1. **DECIDE** de mettre à jour les catégories d'immobilisation et de définir les modalités d'amortissement afférent à compter du 1er janvier 2024

Catégorie d'immobilisation amortir	à	Imputation comptable	Durée d'amortissement
Attribution Compensation Investissement	de en	Article 2046	1 an

2. **DECIDE** d'utiliser le dispositif de neutralisation de l'amortissement des attributions de compensation en investissement prévu par l'instruction M57

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE la neutralisation de l'amortissement

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

Le Conseil Municipal charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire

Pour extrait conforme Pournoy-la-Chétive, le 26/03/2024

### Point 3: Démission d'un Conseiller Municipal

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission en date du 21/03/2024 de M. DA SILVA Emmanuel en tant que Conseiller Municipal.

## Point 4 : Placard de l'école

La mairie a reçu la société MAGE pour les placards de l'école maternelle.

### Point 5: devis atelier

Fond de concours pour la façade de l'atelier. Devis effectué auprès de Forca

Pour extrait conforme Pournoy-la-Chétive, le 09/04/2024

Le Maire, Martine MICHEL La secrétaire de séance Lauriane GROSSE